



Bientôt une écotaxe bleue ?

Protéger les dernières zones littorales sauvages a un coût et Isabelle Autissier explique ici pourquoi l'idée d'une redevance sur le mouillage ne la dérangerait pas. Ses arguments.



ISABELLE AUTISSIER

Première femme à avoir réalisé un tour du monde en compétition (en 1991), elle est écrivaine et présidente de la branche française du WWF. Ancienne administratrice du Parc marin de Port-Cros.

MOUILLAGES, LA REDEVANCE EN SUSPENS

20 janvier. Le Sénat adopte un amendement gouvernemental prévoyant une redevance sur les mouillages dans le périmètre des aires marines protégées, au bénéfice des collectivités qui en ont la gestion. Le montant de cette taxe, demandée par la Corse, serait de 20 € par mètre de coque. Levée de bouclier de la FIN et des fédérations de plaisancier.

4 février. À l'Assemblée nationale, l'amendement est retoqué par la Commission des lois à la demande du député Didier Quentin (UMP, Charente-Maritime).

À l'heure où nous mettions sous presse, l'amendement devait être réintroduit, sans mention du montant de la taxe, à l'occasion de l'examen de la loi en séance publique.

Il y a quelques semaines, la moutarde m'est montée au nez lors de la réunion du conseil d'administration des Terres Australes et Antarctiques Françaises, ce qui m'arrive rarement. Motif de mon ire : l'augmentation de la taxe de mouillage dans les îles Éparses et Subantarctiques (la gratuité restant assurée en cas de danger pour la sécurité). En réfléchissant un peu plus, je me suis calmée. Au fond, que les professionnels du tourisme contribuent à un environnement qui est leur argument de vente n° 1 ne me choque aucunement. L'entretien et la défense de ces îles ne sont pas gratuits. Pourquoi ce raisonnement, que je tiens pour des professionnels, ne s'appliquerait pas aux particuliers ? Dans la quasi-totalité des îles australes, les autres pays ont mis en place de telles taxes. Qui veut aller aux Galápagos, pour en citer qu'elles, en sait quelque chose. En Géorgie du Sud elles représentent, ces taxes, quasiment le coût d'entretien de la base scientifique. Une grande partie des parcs terrestres est à la même enseigne. Celui d'Ushuaia a même deux tarifs selon que vous êtes Argentin ou non, ce qui provoque nombre de critiques sur le thème : « c'est un comble de payer pour se balader dans la nature ».

EN FRANCE, LA POLÉMIQUE A REBONDI avec la proposition du gouvernement, devant le Sénat, d'autoriser les collectivités locales à prélever une taxe de séjour sur les navires de plaisance mouillant dans les aires marines protégées (AMP), parcs, réserves, zones Natura 2000, soit 23 % du littoral métropolitain. L'annonce a naturellement entraîné une fronde force 10 parmi les associations de plaisanciers alliées à la Fédération des Industries Nautiques. Une taxe nouvelle n'est jamais bienvenue et on brandit le spectre de la désaffectation pour une activité pourvoyeuse d'emploi, et on crie à la ségrégation par l'argent. Non tous les plaisanciers ne sont pas fortunés : ce qui est exact.

EN MÊME TEMPS, CHASSEURS OU PÊCHEURS ACHÈTENT, eux, fort cher leurs cartes annuelles. Chacun admet de payer sa redevance télévisuelle au motif que l'uti-

lisateur doit contribuer au financement. Alors, pour élargir le débat, je voudrais poser la question : pourquoi crée-t-on des AMP ? Pour préserver des endroits encore naturels dans un monde qui ne l'est plus hélas.

DANS NOS SOCIÉTÉS POSTINDUSTRIELLES, la nature sauvage devient l'exception. Et « ce qui est rare est cher », comme dit l'adage. Et puis, qui est responsable de cette dégradation qui met la nature en marge ? Pour qui a-t-on asséché des vasières, bétonné des km de côtes au profit de ports de plaisance, de villages vacances et résidences secondaires ? Pour quels téléphones portables défonce-t-on les côtes de Nouvelle-Calédonie avec des mines de nickel ; pour quels meubles de jardin abat-on les forêts côtières ? Quand nous nous sommes aperçus que nous étions en train de tuer la partie la plus vitale et fragile de l'océan, le littoral, nous avons entrepris de la protéger. Cette protection a un prix. Ce prix doit-il être mutualisé dans nos impôts « globaux » déjà écrasants ?

SANS VOULOIR ATTIRER LES FOUDES DES PLAISANCIERS, je ne vais donc pas m'élever contre l'idée gouvernementale (qui sera examinée à l'Assemblée début mars, NDLR). A priori, si les collectivités sont raisonnables, elles pourraient ne cibler que ceux qui font un véritable usage de cette nature, différencier les montants selon qu'il s'agit d'un parc et d'une réserve, plus coûteux à maintenir, voire échelonner la taxation du mouillage en fonction de la taille ou de la présence de puissants moteurs polluants. Cela, j'en ai conscience, risquerait de faire une usine à gaz, complexe à expliquer et chère à faire respecter. Mais après tout cela serait en mesure de créer des emplois... de gardes côtiers !

CE QUI EST SÛR c'est que la maîtrise de notre consommation est, à terme, le seul moyen de diminuer l'agression des côtes et donc les coûts de protection induits. Si vous n'aimez pas la protection côtière, faites un tour sur certaines côtes asiatiques... Je parie que vous payeriez pour en partir ! ■